

## PAIEMENTS

L'entreprise adhérente à GS1 ALGERIA s'engage à s'acquitter :

1. Lors de son adhésion : du montant de droit d'entrée et du montant de la cotisation annuelle de l'année en cours. La cotisation couvre les 12 mois qui suivent l'adhésion.
2. Les années suivantes : du montant de la cotisation annuelle.
3. Les montants du droit d'adhésion et la cotisation annuelle varient selon la catégorie dans laquelle se situe l'entreprise et qui est reportée sur le bulletin d'adhésion.
4. Le tableau ci-dessous définit les catégories et leurs montants :

N°	CATEGORIES	DROIT D'ENTREE *	COTISATION ANNUELLE **
1	EPE-SPA-SARL-EURL-SNC, EPIC.....	50.000 DA	25.000 DA
2	PERSONNES PHYSI- QUE Etablissement	30.000 DA	15.000 DA
3	Cette classe est réservée <b>exclusivement</b> aux organismes relevant des secteurs suivant : <b>Activités artisanales, Associations sans but lucratif et Organismes d'Etat</b> et est limitée à 30 articles	10.000 DA	5.000 DA

Le paiement se fait par versement bancaire à l'ordre de GS1 ALGERIA au N° du compte suivant :

**GS1 ALGERIA**  
**Banque : BNA EL MOURADIA – ALGER**  
**R I B : 001.00.614.0.200.005.963.07**

**N.B : Lors de l'adhésion, les règlements en espèce ou par chèque personnel ne sont pas acceptés.**

**(\*) : Payable une seule fois, à l'adhésion.**

**(\*\*) : Payable chaque année, y compris l'année d'adhésion.**